

COARRAZE IMPORTANTS TRAVAUX APRES LES INTEMPERIES
--

Le conseil municipal s'est réuni le 3 décembre et a évoqué les points suivants :

Réfection de voirie suite à intempéries

Afin de réaliser les travaux de voirie rues Darré Castet, Raymond Arnaud, Henri IV, chemin des Serres et de Lescudé provoqués par de violents orages, la commune a procédé à une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

Quatre entreprises ont soumissionné et l'entreprise LAPEDAGNE, la mieux-disante, a été retenue pour un montant de 110 401 € HT.

La participation exceptionnelle du conseil général est de 55% du montant HT

Travaux d'aménagement du centre bourg – Plantations

Le marché concernant le lot Plantations est signé avec l'entreprise la mieux-disante Bonnezeze-Capdevielle pour un montant de 30 234 € HT

Décision Modificative de Crédits n°3-2010

Le conseil Municipal adopte la décision suivante :

Recettes et dépenses de 23 468 € en Fonctionnement et 19401 € en Investissement

Subvention de fonctionnement au CCAS

Exercice budgétaire 2011

Afin de permettre au centre Communal d'Action Sociale de fonctionner avant le vote du budget communal 2011, le conseil municipal décide de lui verser un acompte sur la subvention 2011 d'un montant de 6500 €

Personnel communal

Avancement de grade

Reçu à l'examen, Nicolas RAMIREZ passe d'adjoint technique de 2ème classe à adjoint technique de 1^{ère} classe.

Contrat Enfance Jeunesse

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec la C.A.F. le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013 aux mêmes conditions.

Forêt- Etat d'assiette 2011

Jean LATAPIE donne lecture au Conseil du courrier de l'Office National des Forêts concernant la coupe à asséoir en 2011 dans la forêt communale :

Coupe de bois-Partage en nature sur pied- Parcelle 11

Coupe de bois pour l'affouage- Parcelle 8

Ces coupes se dérouleront sous la responsabilité de-Jean LATAPIE, Laurent TISNE et Pierre POMMIES.

Dolmen de Barzun

La commune de Barzun souhaite récupérer le dolmen. Compte tenu des travaux place de l'Eglise, le Conseil Municipal :

- DENONCE la convention triennale
- DONNE UN AVIS FAVORABLE au transfert du dolmen sur la commune de Barzun
- PRECISE que les frais liés à cette opération seront supportés par la commune de Barzun